



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des équipes pédagogiques

Question au Gouvernement n° 3470

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

M. le président. La parole est à Mme Marie-George Buffet.

Mme Marie-George Buffet. Hier, des millions d'enfants, d'adolescents, de professeurs, d'agents de l'éducation nationale ou des collectivités ont repris le chemin de l'école de la République. C'est un témoignage fort de leur attachement à l'école publique et laïque. C'est aussi, à l'occasion d'une minute de silence, une multitude de voix qui a dit sa confiance dans l'éducation face à tous les obscurantismes, sa confiance dans l'apprentissage de connaissances comme source d'émancipation humaine et sociale.

Avec leurs inquiétudes, mais aussi avec leur colère, ils étaient là. Ils ont répondu présent, conscients que la fermeture des écoles aggravait les inégalités sociales, entraînait des retards d'apprentissage, des cas de malnutrition ou des troubles psychiques – les auditions menées par la commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse le confirment. Elles confirment aussi le sentiment d'abandon de la communauté éducative.

Si l'école doit rester ouverte, encore faut-il garantir aux élèves et aux équipes pédagogiques des conditions matérielles et sanitaires suffisantes pour étudier et enseigner en sécurité, au sens plein, alors que la France est marquée par des tensions extrêmes. Cela nécessite que les enseignants aient enfin le temps d'échanger, et qu'ils soient mieux écoutés. L'école a besoin que nous fassions confiance aux enseignants en leur donnant les moyens de remplir leurs missions.

Monsieur le ministre, quelles mesures prendrez-vous pour permettre aux équipes pédagogiques, dans chaque établissement de France, de dialoguer et de faire des propositions ? Dédoublerez-vous les classes, notamment au collège et au lycée, afin de respecter au mieux les consignes sanitaires ? Quelles réponses concrètes, humaines et matérielles, apporterez-vous en matière de formation, d'accompagnement, de salaire et de conditions de travail aux équipes pédagogiques, qui ont plus que jamais besoin d'une revalorisation de leurs métiers ? L'école est notre bien commun, nous en sommes toutes et tous comptables.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Merci pour votre question pleine de dignité : elle témoigne des objectifs que nous avons en partage, et grâce auxquels nous pourrons faire face à la crise sur le plan scolaire. La commission d'enquête, dont vous êtes rapporteure, œuvre en ce sens.

Je tiens à vous apporter plusieurs éléments de réponse, dont certains sont récents. Concernant la préparation

de la rentrée, je rappelle que nous avons créé 1 800 postes à l'école primaire, alors qu'il y avait 50 000 élèves en moins. De ce fait, nous avons pu poursuivre le dédoublement des classes : il concerne plus de 320 000 élèves en CP et en CE1, voire en grande section de maternelle. Par ailleurs, plus de 1,5 million d'heures supplémentaires ont été accordées dans le second degré, notamment dans le cadre de l'opération « Devoirs faits » et de l'aide personnalisée aux élèves. Nous nous sommes donc préparés à suivre les élèves qui en avaient le plus besoin sur le plan pédagogique.

Nous étudions les premiers résultats des évaluations des classes de CP, CE1, sixième et seconde, afin de comprendre où en sont les élèves et ce qu'ils ont perdu – ou pas – lors du confinement. Nous pourrions alors leur proposer une aide personnalisée et qualitative, grâce aux moyens que nous avons déployés. Je communiquerai très prochainement les résultats de ces évaluations. Notez que la France est le seul pays au monde qui réussisse à évaluer chacun des élèves d'une cohorte, soit 800 000 enfants par classe d'âge.

Concernant le dédoublement des classes au lycée, nous appliquons un protocole de continuité pédagogique qui permet aux établissements de procéder à des aménagements intégrant de l'enseignement à distance.

M. Michel Herbillon. C'est vraiment de l'autosatisfaction !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Depuis la rentrée, nous avons été capables d'assurer cette continuité pédagogique pour chaque école, chaque collège et chaque lycée ayant fermé – ils ne représentent que 0,14 % des établissements, notre protocole sanitaire ayant permis d'éviter d'en fermer un trop grand nombre. Quand un établissement doit fermer, nous sommes capables de nous adapter. Oui, il y a donc eu adaptation ; oui, je partage vos objectifs, pour l'intérêt général des enfants français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3470

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 novembre 2020](#)